

Montreuil,
le mardi 25 août 2026

Émetteur : Cheffe de projet formation - Ucanss, formation@ucanss.fr

Objet : Offre de formation « Santé au Travail » 2026 – Offre renouvelée

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer du déploiement de la nouvelle version du dispositif de formation « **Santé au Travail** » à destination des managers.

Dans le cadre de la politique de prévention et de promotion de la santé au travail du Régime général de la Sécurité sociale, l'Ucanss a piloté la refonte de ce parcours afin de renforcer la professionnalisation des encadrants sur ces enjeux essentiels.

Plus dynamique, davantage ancré dans les réalités du terrain et adapté aux besoins des managers, ce dispositif s'articule autour de **trois modules thématiques** :

- Accompagner ses collaborateurs face aux situations d'incivilité et d'agression
- Intégrer la qualité de vie et les conditions de travail dans ses pratiques de management
- Mener des entretiens avec un salarié en mal être au travail

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse exclusivement aux **managers** notamment de service relation usagers.

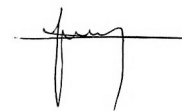
COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- Module « **Accompagner ses collaborateurs face aux situations d'incivilité et d'agression** » :
- En inter : 300 € par stagiaire / En intra : 2400 €

- Module « **Intégrer la qualité de vie et les conditions de travail dans ses pratiques de management** » :
- En inter : 300 € par stagiaire / En intra : 2400 €
- Module « **Mener des entretiens avec un salarié en mal-être en travail** » :
- En inter : 300 € par stagiaire / En intra 2400 €

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe - Modalités de prise en charge en 2026

